



Ministère de la Santé

RAPPORT ANNUEL
2024-2025

Ministère de la Santé

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-4403-7 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-4404-4 (PDF : version française)

ISSN 1914-5055 (version imprimée bilingue)

ISSN 2818-6516 (PDF : version française)

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Des ministres à la lieutenant-gouverneure

Son Honneur, l'honorable Louise Imbeault
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Le tout respectueusement soumis,



L'honorable John Dornan, M.D., FRCP, MBA
Ministre de la Santé

Son Honneur, l'honorable Louise Imbeault
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Le tout respectueusement soumis,



L'honorable Robert K. McKee, c.r.
Ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances

Du sous-ministre aux ministres

L'honorable D^r John Dornan
L'honorable Robert K. McKee, c.r.

Messieurs les Ministres,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel qui décrit les activités du ministère de la Santé pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Le tout respectueusement soumis,



Eric Beaulieu
Sous-ministre

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement.....	3
Message du ministre de la Santé	5
Message du ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances ..	7
Message du sous-ministre.....	8
Priorités du gouvernement	9
Faits saillants	10
Mesures de rendement	12
Survol des activités du ministère.....	24
Vue d'ensemble des divisions	25
AFFAIRES FRANCOPHONES, SERVICES PHARMACEUTIQUES, SANTÉ PUBLIQUE, ASSURANCE- MALADIE ET SERVICES AUX MÉDECINS	25
COLLABORATION DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ.....	27
SERVICES MINISTÉRIELS	28
SANTÉ COMMUNAUTAIRE	30
RECRUTEMENT DE TALENTS.....	31
TRANSFORMATION DE LA SOLUTION D'INFORMATION CLINIQUE.....	32
BUREAU DU MÉDECIN-HYGIÉNISTE EN CHEF	33
RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	34
Renseignements financiers	35
Résumé des activités de dotation	36
Résumé des projets de loi et des activités législatives	38
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	39
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général.....	41
Rapport sur la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public.....	44

MESSAGE DU MINISTRE DE LA SANTÉ

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2024-2025 du ministère de la Santé.

Notre gouvernement est déterminé à opérer un changement important et à forger un avenir meilleur pour le Nouveau-Brunswick. Comme le renforcement de notre système de santé constitue une partie essentielle de cet effort, nous prenons des mesures audacieuses et stratégiques pour en améliorer l'accès et la qualité et le rendre plus résilient et adapté aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick.

Les défis auxquels nous faisons face sont considérables. Une population vieillissante, des taux de maladies chroniques en hausse et une pénurie de professionnels de la santé continuent d'exercer des pressions sur le système.

Toutefois, nous relevons les défis avec détermination et en collaboration.

En étroite collaboration avec ses partenaires, le ministère de la Santé a réalisé des progrès importants.

En 2024-2025, le ministère de la Santé a pris des mesures concrètes pour améliorer l'accès des Néo-Brunswickoises et des Néo-Brunswickois aux services de santé essentiels. En novembre 2024, les modifications apportées au Règlement 84-20, pris en vertu de la *Loi sur le paiement des services médicaux*, ont étendu la couverture de l'Assurance-maladie aux avortements chirurgicaux pratiqués à l'extérieur du milieu hospitalier, éliminant ainsi un obstacle important aux soins. Ce changement illustre notre engagement à assurer l'accès rapide et équitable aux services de santé reproductive à l'échelle de la province.

Santé publique Nouveau-Brunswick a continué à renforcer ses programmes de vaccination en élargissant l'accès aux vaccins financés par les fonds publics. Le vaccin contre le VRS (virus respiratoire syncytial) est maintenant offert aux personnes de 60 ans ou plus qui vivent dans les établissements de soins de longue durée ainsi qu'aux patients des unités de réadaptation en milieu hospitalier et des centres de réadaptation. Un nouveau vaccin antipneumococcique a été mis à la disposition des adultes de plus de 65 ans et des enfants et, à la suite d'une éclosion de coqueluche dans la province, des vaccins contenant la coqueluche ont été offerts dans les pharmacies communautaires.

Améliorer les services médicaux d'urgence et le soutien de la main-d'œuvre a également été une priorité.

En partenariat avec le ministère de la Santé, Ambulance Nouveau-Brunswick a affecté une troisième ambulance aérienne à l'île Grand Manan, améliorant ainsi la capacité d'intervention d'urgence dans la région. De nouvelles lignes directrices ont été élaborées pour appuyer la prestation de soins normalisés par les travailleurs paramédicaux en soins avancés lors des transferts entre les établissements, dans un premier temps au bénéfice des patients de Grand Manan, puis maintenant à ceux de toute la province.

Pour résoudre les problèmes de recrutement dans les secteurs à forte demande et mal desservis, surtout dans les collectivités rurales, le Ministère a financé 173,10 postes équivalents temps plein en offrant des incitatifs de recrutement pour les postes difficiles à pourvoir, soit un financement total de 1,76 million de dollars. Ces mesures ciblées ont apporté une aide immédiate, amélioré le maintien en poste et contribué à la stabilité à long terme de la main-d'œuvre pour le Réseau de santé Horizon et le Réseau de santé Vitalité.

Il reste beaucoup à faire. Nous avançons sur la voie d'un système plus enclin à collaborer, plus accessible et plus centré sur le patient. Nous apprenons, nous progressons et nous nous adaptons — toujours dans le but d'améliorer la qualité de vie de toute la population de la province.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au personnel du ministère de la Santé, à nos réseaux de santé et à nos partenaires, et tout particulièrement à notre personnel de première ligne, pour leur engagement inébranlable à l'égard de ce travail. Leur dévouement fait une différence réelle dans la vie des Néo-Brunswickoises et des Néo-Brunswickois et, tous ensemble, nous jetons les bases d'améliorations durables qui bénéficieront aux générations futures.

J'ai hâte de poursuivre sur la lancée de nos progrès pendant l'année à venir.

A handwritten signature in black ink, reading "John Dornan". The signature is fluid and cursive, with the first name "John" and the last name "Dornan" clearly distinguishable.

L'honorable John Dornan, M.D., FRCP, MBA
Ministre de la Santé

MESSAGE DU MINISTRE RESPONSABLE DES SERVICES DE SANTÉ MENTALE ET DE TRAITEMENT DES DÉPENDANCES

En qualité de ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, je suis fier de présenter ce rapport annuel qui souligne les progrès que nous avons accomplis en renforçant les soins dans tout le Nouveau-Brunswick.

L'année dernière a été marquée par d'importants progrès qui illustrent notre engagement en faveur d'un système plus compatissant, accessible et axé sur la communauté.

En juillet 2024, le Ministère a lancé avec succès le programme de surveillance pharmaceutique (PSP) à l'échelle de la province, ce qui constitue un progrès important dans la prescription et l'utilisation en toute sécurité des médicaments contrôlés, comme les opioïdes, les stimulants et les sédatifs.

Ce programme offre aux cliniciens des alertes en temps réel, des tableaux de bord interactifs, des rapports de rétroaction par les pairs et des outils de délégation des tâches pour les aider à prendre des décisions en toute connaissance de cause au point de service. Le PSP est une initiative clé qui encourage les pratiques de prescription responsables et améliore la sécurité des patients partout au Nouveau-Brunswick.

Le ministère de la Santé a également réalisé d'importants progrès dans les soins de santé mentale en révisant le processus d'évaluation, de traitement et de transfert entre établissements des personnes atteintes d'une maladie mentale grave en vertu de la *Loi sur la santé mentale*.

Dirigée par la Direction des services de défense des malades psychiatriques, cette révision assure la prestation de soins de la manière la moins contraignante et la moins envahissante possible, dans le respect de la dignité et des droits des patients, tout en améliorant la coordination entre les établissements.

Ces mises à jour illustrent notre engagement continu à l'égard des services de santé mentale compatissants et centrés sur le patient.

Je souhaite remercier les travailleurs de première ligne, tous nos partenaires et également le personnel du ministère de la Santé de leur dévouement sans faille et de leur engagement inébranlable à reconnaître le potentiel de chaque personne. Ces efforts contribuent à transformer des vies et à renforcer les communautés partout au Nouveau-Brunswick.

Tous ensemble, nous bâtissons un système fondé sur les relations, la continuité et la communauté. Et, tous ensemble, nous continuerons d'aller de l'avant en nous assurant que chaque personne a accès aux soins et au soutien qui lui sont nécessaires pour s'épanouir.



L'honorable Robert K. McKee, c.r.

Ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Au nom du ministère de la Santé, je suis heureux de présenter le rapport annuel 2024-2025 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025.

Ce rapport souligne le travail réalisé pendant la dernière année alors que nous continuons à faire face aux défis du système de santé du Nouveau-Brunswick. Le Ministère demeure inébranlable dans son rôle de planification, de financement et de surveillance du système de santé pour veiller à ce qu'il réponde aux besoins de toute la population du Nouveau-Brunswick.

Nous nous engageons à ce que les gens reçoivent les soins dont ils ont besoin, au bon endroit et au bon moment. Afin de réaliser des progrès, nous avons mis l'accent sur les soins primaires, la réduction des temps d'attente en chirurgie et l'accroissement des services de santé mentale et de traitement des dépendances.

Tout au long de l'année, nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos partenaires de l'ensemble du système de santé pour résoudre les pénuries de personnel et promouvoir des milieux de travail favorables pour les professionnels de la santé.

Tout comme les autres administrations du Canada et du monde entier, nous continuons à faire face à des contraintes au sein du système. En revanche, grâce à la collaboration avec les régions régionales de la santé, EM/ANB, l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick et des acteurs clés, comme la Société médicale du Nouveau-Brunswick et l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, nous avons réalisé d'importants progrès.

Tous ensemble, nous bâtissons un système de santé mieux doté en personnel, plus accessible et adapté aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'EBR'.

Eric Beaulieu
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

Les priorités du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) sont le résultat des expériences que les gens de la province nous racontent et des solutions qu'ils nous proposent. Notre objectif est de changer les choses et d'améliorer la qualité de vie de toute la population du Nouveau-Brunswick, une province où nous sommes fiers de vivre. Ensemble, nous apprenons, nous évoluons, nous nous adaptons et nous découvrons des façons nouvelles et transformatrices de faire les choses. Le GNB est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer nos priorités, et chaque jour, nous travaillons de manière plus efficace et plus efficiente. Les gens du Nouveau-Brunswick sont résilients, créatifs et compatissants, et en travaillant en collaboration, nous pouvons créer l'avenir meilleur que nous méritons toutes et tous. Le GNB accorde la priorité aux partenariats, en responsabilisant les personnes et les organisations sur le terrain qui travaillent étroitement avec la population et en leur faisant confiance pour obtenir des résultats.

Les priorités

Le GNB est déterminé à bâtir un avenir meilleur pour les gens du Nouveau-Brunswick. Pour progresser vers cette vision, plusieurs priorités ont été établies, notamment dans les domaines suivants :

- les soins de santé;
- la vie abordable et le logement;
- l'éducation;
- l'économie;
- l'environnement;
- un gouvernement de confiance.

Nous vous invitons à découvrir les engagements que nous avons pris dans chaque domaine prioritaire, ainsi que des mises à jour sur nos réalisations et les indicateurs que nous utilisons pour mesurer le succès. Pour obtenir plus d'information, visitez : gnb.ca/redditiondecomptes.

FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice financier 2024-2025, le ministère de la Santé s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Le programme de surveillance pharmaceutique (PSP) a été mis en œuvre à l'échelle de la province en juillet 2024. Le PSP est axé sur les médicaments contrôlés, comme les opioïdes, les stimulants et les sédatifs, et soutient les cliniciens au point de service en mettant à leur disposition des alertes, des tableaux de bord, des rapports de rétroaction par les pairs et la délégation des tâches pour les médicaments contrôlés.
- En novembre 2024, pour améliorer l'accès aux services d'avortement, le Ministère a apporté les modifications nécessaires au Règlement 84-20, pris en vertu de la *Loi sur le paiement des services médicaux*, pour étendre la couverture de l'Assurance-maladie aux avortements chirurgicaux pratiqués à l'extérieur du milieu hospitalier.
- La *Loi sur les établissements de santé* est entrée en vigueur pour améliorer l'accès aux chirurgies mineures.
- Santé publique Nouveau-Brunswick a élargi le programme de vaccins financés par les fonds publics. Le vaccin contre le VRS a été mis à la disposition des personnes de 60 ans ou plus vivant en établissement de soins de longue durée, des patients en réadaptation à l'hôpital et des patients des centres de réadaptation. Un nouveau vaccin antipneumococcique a été mis à la disposition des adultes de plus de 65 ans et des enfants.
- Pour faciliter la gestion de l'éclosion de coqueluche dans la province, le vaccin contre la coqueluche a été offert dans les pharmacies communautaires, et le travail est en cours pour offrir le vaccin contre la rougeole dans les pharmacies à partir du début de l'exercice financier 2025-2026.
- La surveillance des eaux usées a été étendue à 11 endroits à l'échelle de la province, ce qui permet d'obtenir de précieux renseignements sur la propagation des maladies respiratoires.
- Le Réseau du cancer du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec Pallium Canada, a élargi l'accès à des programmes de formation de qualité en soins palliatifs, au sein du système de santé du Nouveau-Brunswick.
- En partenariat avec le ministère de la Santé, Ambulance Nouveau-Brunswick a affecté une troisième ambulance aérienne à l'île Grand Manan. La Direction des services d'ambulance et de transport a établi de nouvelles lignes directrices pour appuyer la prestation de soins améliorés et normalisés par les travailleurs paramédicaux en soins avancés lors du transport des patients entre les établissements. Ces lignes directrices, appliquées dans un premier temps pour les patients de Grand Manan, ont été étendues aux ambulances terrestres dans toute la province.
- L'équipe des Services de défense des malades psychiatriques a achevé la révision du processus qui applique les principes de la *Loi sur la santé mentale* aux méthodes d'évaluation, de traitement et de transport entre établissements les moins contraignantes et les moins envahissantes possible pour les personnes atteintes d'une maladie mentale grave.
- Pendant l'exercice financier 2024-2025, 173 postes équivalents temps plein (ETP) ont été financés, pour un total de 1,76 million de dollars; on a offert des incitatifs de recrutement pour les postes difficiles à pourvoir d'infirmières et d'infirmiers immatriculés et d'infirmières praticiennes dans les secteurs à forte demande et mal desservis, plus particulièrement en milieu rural. Ces incitatifs ciblés ont joué un rôle essentiel en apportant une aide immédiate, en améliorant le maintien en poste et en maintenant la compétitivité dans un marché du travail compétitif. En répondant aux pressions découlant de la charge de travail et en

assouplissant l'affectation du personnel, le programme contribue également à améliorer le moral et la stabilité à long terme de la main-d'œuvre pour le Réseau de santé Horizon (82,1 ETP) et le Réseau de santé Vitalité (91 ETP).

MESURES DE RENDEMENT

L'information ci-dessous décrit certaines des priorités du Ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

Résultat 1 : Permettre l'accès d'un plus grand nombre de personnes aux soins de santé

Le plan de la santé du Nouveau-Brunswick, *Stabilisation des soins de santé : Un appel à l'action urgent*, met l'accent sur la stabilisation et la refonte du système de santé du Nouveau-Brunswick afin de le rendre davantage centré sur les citoyens, efficace, responsable, inclusif et axé sur les services. De solides soins de santé primaires permettent aux citoyens d'obtenir les soins dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin et auprès du bon fournisseur.

Pourquoi est-ce important?

De nombreuses personnes partout au Nouveau-Brunswick attendent actuellement d'avoir accès à un médecin de famille ou à une infirmière praticienne, ce qui exerce une pression sur les services d'urgence et les cliniques sans rendez-vous tout en ayant des effets négatifs sur le bien-être des gens. L'accès aux soins primaires est essentiel pour aider les citoyens et leur famille à mieux gérer leurs problèmes de santé et pour réduire les pressions exercées sur les services de soins aigus qui sont plus coûteux et plus exigeants en ressources.

Rendement général

Au Nouveau-Brunswick, 77 % des citoyens ont un fournisseur de soins primaires, soit un médecin de famille ou une infirmière praticienne, et 34,2 % des citoyens ont accès à leur fournisseur dans un délai de cinq jours (Sondage 2024 sur les soins primaires, Conseil de la santé et des soins aux aînés du Nouveau-Brunswick).

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

En collaboration avec les partenaires des soins de santé et les communautés de l'ensemble de la province, le ministère de la Santé a poursuivi son travail dans le cadre de plusieurs initiatives visant à améliorer l'accès aux soins primaires à l'aide de nouvelles approches novatrices.

Lien Santé NB

Lien Santé NB est la liste d'attente provinciale pour les citoyens du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas de fournisseur de soins primaires (médecin de famille ou infirmière praticienne), et remplace Accès Patient NB. Les personnes figurant sur cette liste peuvent avoir accès à une équipe de professionnels de la santé pouvant s'occuper d'elles jusqu'à ce qu'elles soient jumelées avec un fournisseur de soins permanent. Le programme offre les mêmes services qu'un patient recevrait s'il faisait partie d'une pratique de médecine familiale, y compris le traitement de nombreuses maladies courantes, la prescription de médicaments et d'examen et l'aiguillage vers des soins spécialisés. On trouve des cliniques de Lien Santé NB dans chaque zone de la province. Les patients inscrits à Lien Santé NB et ceux figurant sur la liste d'attente sont tous sur la liste pour être jumelés de façon permanente avec un fournisseur de soins. Les personnes inscrites à Lien Santé NB ont accès au réseau de médecins et d'infirmières praticiennes du programme en attendant un jumelage permanent, tandis que celles qui ont été inscrites sur la liste d'attente auront accès aux services du programme une fois qu'elles seront inscrites à Lien Santé NB. Lien Santé NB collabore avec les régies régionales de la santé, la Société médicale du Nouveau-Brunswick et de nombreux autres

acteurs du système de santé pour renforcer sa capacité et ainsi fournir des services à un plus grand nombre possible de patients inscrits. Au 31 mars 2025, 64 618 patients étaient inscrits au programme Lien Santé NB, et encore 50 125 patients figuraient sur la liste d'attente, pour un total de 114 743 patients. Au cours de l'exercice financier 2024-2025, 13 085 patients ont été jumelés de façon permanente avec un médecin ou une infirmière praticienne.

Élargissement du rôle des pharmaciens

Le Ministère poursuit la mise en œuvre d'un programme qui a été lancé le 1^{er} octobre 2021, dans le cadre duquel des pharmaciens reçoivent des fonds publics pour évaluer des symptômes et prescrire des médicaments pour diverses affections courantes. Cette initiative offre aux résidents admissibles du Nouveau-Brunswick l'accès à un traitement auprès des pharmacies participantes, sans avoir à se présenter au cabinet d'un médecin ou dans les cliniques ouvertes après les heures normales. Au 31 mars 2025, les pharmaciens percevaient un financement pour 12 services et affections courantes et avaient traité ou offert des services environ 207 145 fois :

SERVICES/AFFECTIONS COURANTES	2024-2025
Infection des voies urinaires (IVU)	10 819
Renouvellement d'ordonnances	181 036
Contraception	1 843
Zona (herpès zoster)	1 495
Feu sauvage (herpès labial)	2 345
Eczéma	773
Dermatite	705
Acné bénigne	645
Impétigo	442
Reflux gastro-œsophagien	957
Maladie de Lyme	735
Conjonctivite	5 350
TOTAL	207 145
MOYENNE MENSUELLE	17 262

Le projet pilote de cliniques de soins pharmaceutiques, qui a débuté comme un projet pilote de 12 mois en août 2023, s'est terminé en février 2025. Le projet a permis à des pharmaciens de six

pharmacies communautaires d'assurer la gestion des médicaments contre les maladies chroniques pour le diabète, la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), l'asthme et les maladies cardiovasculaires (MCV), tout en évaluant et prescrivant pour le streptocoque du groupe A, en utilisant des tests au point de soins au besoin.

À la suite d'une évaluation indépendante et complète du projet pilote, le ministère de la Santé a choisi de se concentrer sur l'intégration des pharmaciens communautaires dans les équipes de soins collaboratifs, ou équipes de santé familiale, ainsi que dans les pratiques des fournisseurs de soins primaires pour la gestion des maladies chroniques.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, les pharmaciens de ces cliniques ont fourni des services pour les conditions suivantes au cours de l'exercice financier 2024-2025 :

SERVICES/AFFECTIONS COURANTES	2024-2025
Asthme	78
Maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)	28
Maladies cardiovasculaires	1 222
Diabète	644
Streptocoque du groupe A	1 686
TOTAL	3 658

eVisitNB

Depuis janvier 2022, les gens du Nouveau-Brunswick qui ont une carte d'assurance-maladie valide peuvent obtenir gratuitement, à distance, des soins primaires essentiels par l'intermédiaire d'eVisitNB. Un total de 302 824 services ont été offerts par eVisitNB au cours de l'exercice 2024-2025.

Médecine familiale Nouveau-Brunswick

Dans le but d'appuyer la transition des médecins de première ligne d'une pratique individuelle à une pratique en équipe, des améliorations ont été apportées au financement du programme Médecine familiale Nouveau-Brunswick (MFNB) en juillet 2023, notamment une aide financière pour les frais généraux et les dossiers médicaux électroniques, une subvention de base pour l'intégration des soins infirmiers et des infirmières praticiennes, un financement pour les professionnels paramédicaux et une prime après les heures normales.

Les nouveaux incitatifs ont fait passer, pendant l'exercice financier 2024-2025, le nombre d'équipes de 11 à 20 et le nombre de médecins qui se sont joints au programme de 56 à 84.

Au 31 mars 2025, un total de 101 944 patients étaient inscrits auprès d'une pratique de MFNB, alors qu'ils n'étaient que 53 678 au départ, à la fin de l'exercice financier 2023-2024. En plus, le programme a connu les augmentations ci-dessous :

- Augmentation du nombre d'infirmières praticiennes travaillant dans les équipes de MFNB, qui est passé de 1 à 6
- Augmentation du nombre d'infirmières et d'infirmiers travaillant dans les équipes de MFNB, qui est passé de 22 à 29
- Augmentation de l'accès aux services paramédicaux — de 3 équipes offrant l'accès à 8 professionnels paramédicaux à 9 équipes offrant l'accès à 26 professionnels paramédicaux

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'équipes de MFNB par municipalité.

LIEU	NOMBRE
Bathurst	1
Edmundston	2
Fredericton	5
Harvey	1
Minto	1
Miramichi	1
Moncton	1
Oromocto	1
Perth-Andover	1
Rothsay	3
Saint Andrews	1
Sussex	1
Woodstock	1

Transformation des soins primaires

Pendant l'exercice financier 2024-2025, 13 millions de dollars ont été alloués au total au Réseau de santé Vitalité pour la création conjointe et l'augmentation du nombre d'équipes locales de santé familiale.

Principaux progrès accomplis :

- Augmentation du nombre d'équipes : le nombre d'équipes de santé familiale est passé de 12, au début de l'exercice financier, à 26 équipes prévues en mars 2025.
- Augmentation du nombre de fournisseurs :
 - Médecins et infirmières praticiennes : augmentation du nombre d'ETP qui est passé de 64 à 156

- o Infirmières et infirmiers immatriculés et infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés : augmentation du nombre d'ETP qui est passé de 36 à 78
 - o Professionnels paramédicaux augmentation du nombre d'ETP qui est passé de 3 à 6
- Environ 154 145 patients avaient été jumelés avec les équipes de santé familiale, dont 28 000 nouveaux patients inscrits.
- Amélioration de l'accès :
 - o Sept équipes offrent l'accès au troisième prochain rendez-vous disponible dans un délai de cinq jours.
 - o Cinq équipes offrent l'accès après les heures normales.

Le Réseau de santé Horizon a reçu un investissement de 8 millions de dollars pour améliorer les services de soins de santé primaires dans trois collectivités prioritaires : Sackville, Sussex et pour l'agrandissement de la clinique de la promenade Brookside, à Fredericton. Environ 9 937 patients sont maintenant jumelés avec ces trois centres. En plus de favoriser la transition vers les équipes de santé familiale, le Réseau de santé Horizon a investi dans ses 46 centres de santé communautaires existants pour améliorer l'accès aux soins de santé primaires.

Résultat 2 : Améliorer l'accès aux services de santé mentale et de traitement des dépendances

Comme le plan provincial de la santé le souligne, le *Plan d'action interministériel visant les dépendances et la santé mentale : Secteurs d'action prioritaires 2021-2025* reconnaît le besoin d'améliorer l'accès et d'orienter les personnes vers les services de santé mentale et de traitement des dépendances adéquats. Ce plan prévoit un cadre pour guider et harmoniser les initiatives et les priorités ainsi que pour encourager une plus grande collaboration entre les intervenants et les partenaires dans la prestation des services de santé mentale et de traitement des dépendances.

Pourquoi est-ce important?

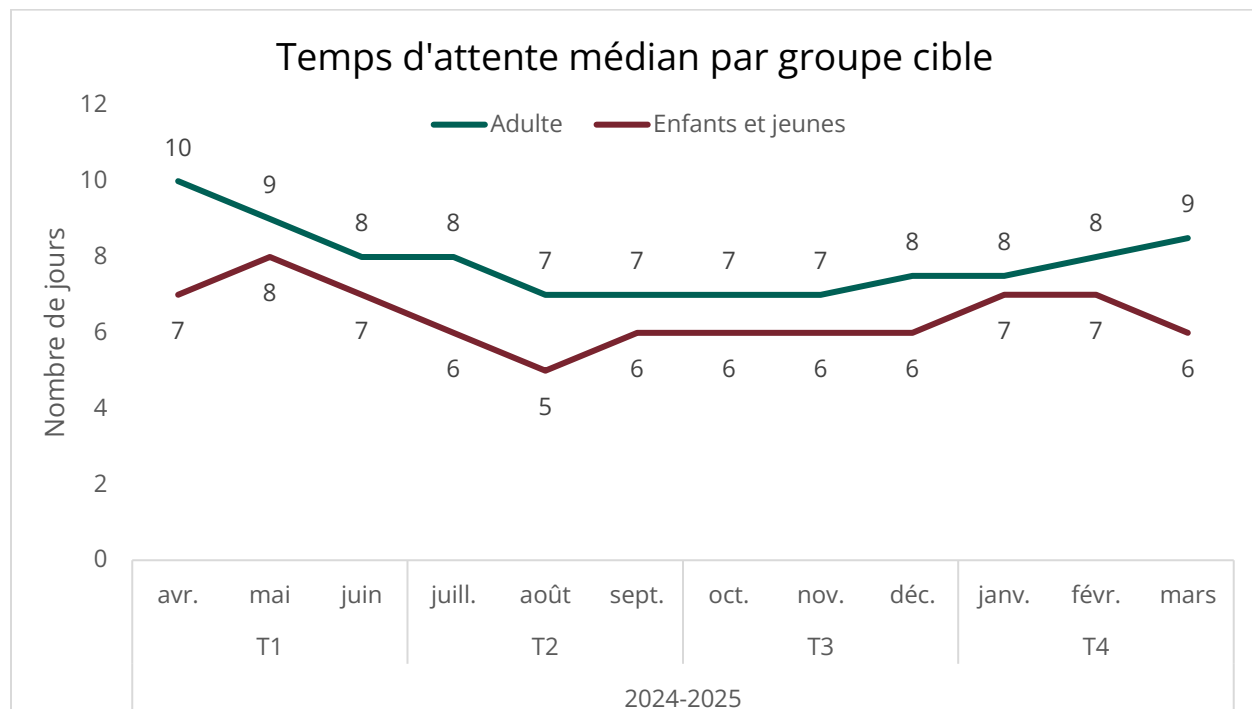
Selon le *Plan d'action interministériel visant les dépendances et la santé mentale*, la demande en services de santé mentale et de traitement des dépendances a augmenté de 16 % au cours des cinq dernières années (9 % chez les adultes et 33 % chez les jeunes). Le temps d'attente est en hausse pour les nouveaux aiguillages vers les services de santé mentale et de traitement des dépendances de priorité élevée, et moins de 50 % de ces cas ont reçu un traitement à l'intérieur des cibles nationales. Cette situation, associée au fait qu'on estime que 51 % des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois sont susceptibles de souffrir de problèmes de santé mentale à la suite de la pandémie de COVID-19, laisse croire que le besoin en services continuera d'augmenter.

Rendement général

Le Ministère a introduit diverses ressources pour améliorer l'accès, ce qui a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Le service à accès libre de thérapie à séance unique a permis de réduire considérablement le temps d'attente médian dans tous les établissements communautaires de santé mentale et de traitement des dépendances, tant pour les adultes que pour les enfants et les jeunes. L'ajout de 16 nouveaux postes de responsable clinique et de 36,5 nouveaux fournisseurs de première ligne a permis aux régies régionales de la santé de maintenir ou d'améliorer l'accès aux services; à la fin de l'exercice financier 2024-2025, le temps d'attente médian s'établissait à sept jours pour les adultes et à six jours pour les enfants et les jeunes. La *thérapie à séance*

unique s'ajoute au continuum de soins en tant que service facilement accessible sur demande, et elle a été conçue pour être disponible lorsqu'une personne en a besoin.



- La Ligne d'écoute provinciale consacrée au traitement des dépendances et à la santé mentale (1-866-355-5550) a été lancée officiellement en juillet 2023. Elle offre 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 des services d'intervention en situation de crise, un soutien psychosocial et une orientation vers les services de santé mentale et de traitement des dépendances aux Néo-Brunswickoises et aux Néo-Brunswickois. Depuis son lancement, la ligne d'écoute a reçu plus de 50 000 appels et fait plus de 13 000 aiguillages vers les services gouvernementaux ou communautaires. Parmi les appels liés à une situation de crise urgente, 83 pour cent ont été détournés des services d'urgence; on a géré les situations et on a travaillé en collaboration avec les services mobiles d'intervention en situation de crise.
- Depuis 2021, 18 nouveaux postes ont été ajoutés aux services mobiles d'intervention en situation de crise pour assurer l'accès aux services partout dans la province et pour mieux soutenir les citoyens en proie à une crise de dépendance ou de santé mentale. Les équipes des services mobiles d'intervention en situation de crise sont constituées de cliniciens en santé mentale et en traitement des dépendances qui offrent des services d'évaluation, des interventions spécialisées, des services de stabilisation et des liens directs aux services de consultation externe et aux services de proximité pour les clients et les familles en grande détresse émotionnelle en raison de problèmes de dépendance et de santé mentale. En 2024, 1 611 interventions ont été effectuées en partenariat avec la police et la GRC (à l'échelle de la province); 77 pour cent des crises en moyenne ont été gérées dans la collectivité. On a ainsi pu éviter des visites aux services d'urgence ou des arrestations policières.
- Des investissements dans les ressources et les services ont été effectués dans les services d'urgence pour améliorer l'intervention pour les personnes en proie à une crise de

dépendance ou de santé mentale. Au total, 70 postes ont été ajoutés pour assurer l'accès à ces services 24 heures sur 24. Les résultats ont montré une réduction de 13 pour cent des visites aux services d'urgence pour des problèmes de dépendance ou de santé mentale entre 2020 et 2024.

- Des efforts importants ont été effectués pour améliorer l'accès aux services de traitement des dépendances. Les deux centres de traitement résidentiel des troubles concomitants, le Centre de Ridgewood et le Centre Espoir et Équilibre, ont profondément transformé leurs installations et leurs services pour mieux s'aligner sur les meilleures pratiques et répondre aux besoins de la population. Ces programmes offrent maintenant un traitement complet aux personnes aux prises avec des problèmes concomitants de santé mentale et liés à la consommation de substances.
- Des services de gestion du sevrage en consultation externe ont également été instaurés au Nouveau-Brunswick; ils s'appuient sur les programmes de traitement par agonistes opioïdes en place pour adopter d'autres approches de la prestation de services pour les personnes du Nouveau-Brunswick souffrant des méfaits de l'alcool. La mise en œuvre de ces nouveaux services a commencé à Edmundston, à Tracadie, à Fredericton et à Moncton. Celle-ci se poursuivra dans d'autres zones de santé en 2025-2026.

Services intégrés pour les jeunes

La province a formé des partenariats communautaires et philanthropiques aux fins du financement, de l'installation et de la mise en œuvre des centres de bien-être pour les jeunes du Nouveau-Brunswick. Considérée comme un modèle de pratique prometteur à l'échelle internationale pour la prestation de services, cette approche globale regroupe dans un seul endroit accueillant un large éventail de services pour les jeunes (services de santé et de bien-être et services sociaux, éducatifs et culturels). Le Nouveau-Brunswick fait partie d'une fédération nationale qui sert de communauté de pratique à l'appui de ce mouvement pancanadien. Sous la direction de l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick, des équipes de soutien ont été mises en place. Des établissements et leurs organismes partenaires respectifs ont été identifiés, et les trois premiers établissements ont offert leurs services à 261 jeunes lors de 513 visites pendant le quatrième trimestre.

Initiatives des Premières Nations

Le ministère de la Santé s'associe à d'autres ministères et organismes du Nouveau-Brunswick pour collaborer avec toutes les communautés des Premières Nations à la création conjointe d'équipes multidisciplinaires dirigées par des Autochtones pour servir les enfants et les jeunes. La composition de ces équipes communautaires et le modèle de soins proposé sont adaptés aux besoins particuliers de chaque communauté. La mise en place de ces équipes est parvenue à divers stades dans la province, certaines communautés l'ayant maintenant achevée pour offrir des services directs. Pour l'instant, plus que 200 jeunes des Premières Nations ont reçu ces nouveaux services, offerts d'une manière adaptée à leur culture. Le ministère de la Santé a également retenu les services d'un psychiatre autochtone à long terme pour offrir des services de psychiatrie virtuels aux jeunes Autochtones de toute la province, ce qui non seulement ajoute une composante culturelle, mais a également un impact direct sur l'accès à ces services. En tout, 156 consultations psychiatriques ont été offertes sur une période de 12 mois.

Partenaires communautaires

La province collabore avec de nombreux organismes communautaires qui tirent parti des compétences et de l'expertise existantes pour offrir divers services et joindre ainsi le plus grand nombre possible de Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois. L'offre de services comprend notamment des services de consultation directe, Mieux-être Atlantique, Connexions de l'Alliance Pro-jeunesse et Accès Santé Jeunesse ainsi que des programmes de soutien par les pairs et de mentorat, comme piROUetTE et ACCESS Esprits ouverts Elsipogtog. La formation de partenariats a un impact direct sur l'accès en plus d'améliorer le continuum de ressources et de services.

Planète Jeunesse Nouveau-Brunswick

Planète Jeunesse est un programme intersectoriel de prévention de la consommation de substances, qui intègre le modèle de prévention islandais. Ce modèle a contribué à la diminution de la consommation de drogues et d'alcool chez les jeunes d'Islande et d'autres pays du monde entier. Depuis 2022, le Nouveau-Brunswick s'est engagé à mettre en œuvre Planète Jeunesse dans le cadre d'un projet pilote de cinq ans mené à quatre endroits : Woodstock, Saint John, le comté de Kent et la Péninsule acadienne.

La réalisation d'un sondage est un élément important du modèle qui permet de recueillir des données auprès des jeunes locaux sur leurs habitudes de consommation de substances et sur leurs interactions avec les milieux suivants : l'école, les loisirs, les pairs, la famille et la collectivité. Les coalitions communautaires utilisent ces données pour planifier et pour élaborer des plans d'action qui visent à réduire les facteurs de risque et à créer des facteurs de protection qui influent sur la prévalence de la consommation de substances chez les jeunes.

Le premier sondage de Planète Jeunesse a été mis en œuvre dans les collectivités pilotes en février 2023 et le deuxième, en avril 2025. Certains thèmes communs, notamment l'amélioration de l'accès aux activités de loisirs pour les jeunes, sont ressortis dans les quatre sites. Les coalitions communautaires intègrent actuellement les données du sondage de 2025 à la révision d'un plan d'action qui sera mis en œuvre l'année prochaine. L'évaluation en cours porte sur les principaux indicateurs de réussite, notamment la fidélité de la mise en œuvre et l'examen des contextes politiques qui influent sur la consommation de substances chez les jeunes. Cette évaluation permettra de formuler des recommandations sur l'avenir de Planète Jeunesse au Nouveau-Brunswick.

Résultat 3 : Le Nouveau-Brunswick dispose d'effectifs durables en matière de santé et de soins de longue durée pour répondre aux besoins du système de santé.

Le recrutement et la rétention des infirmières et infirmiers, médecins, professionnels paramédicaux, et travailleurs de soins de longue durée demeurent une priorité fondamentale pour le Nouveau-Brunswick. Afin de guider ces efforts, la province prépare une stratégie collaborative pour la main-d'œuvre en santé et en soins de longue durée, qui servira de fondement et de feuille de route pour un changement durable. Cette stratégie vise à renforcer la rétention, à développer le bassin de talents, et à améliorer les pratiques de recrutement grâce à des approches innovantes et coordonnées, adaptées aux besoins évolutifs de la population Néo-Brunswickoise. De plus, en tant que seule province officiellement bilingue du Canada, le Nouveau-Brunswick considère l'accès équitable aux services en anglais et en français comme un principe directeur de la planification de la main-d'œuvre et des efforts de recrutement.

Le renforcement de la collaboration et de l'engagement partagé des intervenants clés demeure indispensable pour réussir, maintenant et à l'avenir.

Favoriser et maintenir de solides partenariats avec les employeurs, les syndicats, les organismes de réglementation et tous les ordres de gouvernement — municipal, provincial et fédéral — visent à assurer une approche unifiée qui appuie les efforts de recrutement et de maintien en poste dans le secteur des soins de santé.

Des travaux sont également en cours pour améliorer l'accès aux données sur la main-d'œuvre en santé dans tous les secteurs. Le partage accru des données et les modèles de prévision permettront de renforcer la planification, de soutenir la prise de décisions fondées sur des données probantes et de garantir que les stratégies demeurent adaptées aux besoins changeants de la main-d'œuvre.

Pourquoi est-ce important?

Toutes les provinces et tous les territoires continuent de signaler des pénuries de ressources humaines en santé. Les répercussions de la pandémie, combiné à la croissance démographique et à la demande accrue de services, a augmenté le stress et la charge de travail dans l'ensemble du système.

En outre, des obstacles à l'accès efficace aux soins primaires et aux soins de longue durée sont liés à la croissance démographique record de la province. Plus de 800 000 personnes ont choisi de venir étudier, vivre, travailler et se détendre au Nouveau-Brunswick, rendant ainsi cet effort encore plus pressant.

Le Nouveau-Brunswick doit continuer à être prêt à s'adapter, à être compétitif et à demeurer innovant, comme la population active de demain est en constante évolution. La province doit également demeurer fidèle à ses valeurs en centrant sur l'être humain sa démarche de soutien et de mise en valeur de ses communautés dynamiques et diversifiées.

Rendement général

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a réalisé d'importants progrès dans le renforcement de son personnel de soins de santé et de soins de longue durée grâce à des initiatives stratégiques de recrutement, de maintien en poste et de formation. Le mandat de la Division du recrutement de talents vise à combler les pénuries actuelles et à répondre aux besoins futurs et elle doit donc faire appel à une vaste collaboration, à des approches innovantes et à des mesures ciblées. Les principaux accomplissements de la Division et les principales initiatives qu'elle a prises pour soutenir le système de santé de la province sont présentés ci-dessous.

Événements et activités de sensibilisation

- Animation conjointe de plus de 300 activités de recrutement et de mobilisation des candidats au Nouveau-Brunswick, ailleurs au Canada et à l'étranger en collaboration avec les partenaires et les employeurs provinciaux.

Recrutement de médecins

- 170 médecins ont été recrutés, dont l'embauche nette de 64 nouveaux médecins, en surpassant la cible initiale de 120 médecins.
- Quatre nouveaux postes de résidence en spécialité ont été introduits : un poste en médecine familiale pour les médecins formés à l'étranger, deux postes en médecine

familiale à Miramichi (volet rural), et deux postes supplémentaires en médecine familiale intégrée / médecine d'urgence.

Incitatifs et améliorations au système

- Au total, 154 incitatifs de recrutement attribués aux médecins pendant l'exercice financier 2024-2025 :
 - Médecins généralistes : 49
 - Médecins d'urgence : 11
 - Spécialistes : 94
- Élargissement des fonctions des assistants cliniques :
 - 27 ont commencé en 2024-2025
 - 3 de plus en avril 2025

Mobilisation et formation des étudiants en médecine

- 60 bourses ont été attribuées dans le cadre du programme d'observation et de recherche d'été à des étudiants en médecine de première et deuxième année (Réseau de santé Vitalité et Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick [CFMNB]).
- En 2025, 53 étudiants en médecine ont terminé leurs études de premier cycle :
 - Dalhousie Medicine New Brunswick : 29 diplômés
 - 43 % ont intégré des résidences en médecine familiale
 - 57 % ont poursuivi d'autres spécialités
 - CFMNB : 24 diplômés
 - 42 % ont intégré des résidences en médecine familiale
 - 58 % ont poursuivi d'autres spécialités

Assistants cliniques

Les médecins formés à l'étranger sont intégrés au système de santé du Nouveau-Brunswick par le parcours d'immatriculation pour les assistants cliniques. Ils travaillent sous la supervision de médecins autorisés et offrent des soins médicaux et du soutien dans divers milieux cliniques, notamment les hôpitaux et les cliniques. Leurs responsabilités peuvent inclure l'assistance lors de chirurgies, l'évaluation des patients, et la participation aux rotations de garde. En 2024-2025, la Division du recrutement de talents a contribué à recruter et à retenir 27 nouveaux assistants cliniques.

Programme d'évaluation de la capacité à exercer

Le programme d'évaluation de la capacité à exercer au Nouveau-Brunswick (ECE-NB) offre aux médecins de famille formés à l'étranger un parcours différent pour obtenir un permis d'exercice délivré par le Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick, avec le soutien du GNB et la collaboration de nombreux partenaires provinciaux et nationaux.

Le programme d'ECE-NB permet aux médecins admissibles qui ont fait leurs études en médecine et exercé de manière indépendante à l'étranger de participer à un stage d'évaluation clinique d'une

durée de 12 semaines, qui vise à évaluer leurs connaissances, leurs compétences et leur aptitude à fournir des soins sécuritaires aux patients de la province. Ce programme est offert en français et en anglais, ce qui permet aux candidats de participer à l'évaluation dans l'une des langues officielles de la province.

Le programme d'ECE-NB fait partie du groupe d'ECE de la Collaboration nationale en matière d'évaluation (CNE) du Conseil médical du Canada (CMC); huit autres provinces en font aussi partie. Les programmes d'ECE provinciaux et le CMC collaborent au cadre pancanadien de la CNE afin d'élaborer et de maintenir des normes et des documents communs pour effectuer et administrer les évaluations de la capacité à exercer. Cette collaboration canadienne garantit aux médecins formés à l'étranger des évaluations équitables et comparables à l'échelle du Canada.

Avec le soutien financier de la Division du recrutement de talents, dix médecins formés à l'étranger ont achevé leur formation en 2024-2025 et exercent maintenant au Nouveau-Brunswick.

Recrutement de personnel infirmier

Le gouvernement a pris diverses mesures pour appuyer le recrutement et la formation du personnel infirmier, par exemple :

- accélération du processus d'immatriculation du personnel infirmier venant de toutes les régions du Canada afin qu'il puisse commencer à travailler plus rapidement au Nouveau-Brunswick;
- poursuite des travaux liés à la mise en œuvre d'un processus accéléré d'immatriculation et d'attribution du permis d'exercice pour le personnel infirmier formé à l'étranger;
- établissement du modèle d'apprentissage *Missions soins infirmiers* pour augmenter le nombre d'infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) et d'infirmières et infirmiers immatriculés (II). Cette initiative est un modèle d'apprentissage avec rémunération en milieu de travail qui permet aux participants de travailler à temps partiel dans le système de santé tout en suivant l'un des deux volets suivants du programme : de préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) à IAA, ou d'IAA à II;
- établissement de services d'orientation pour le personnel infirmier formé à l'étranger;
- augmentation du nombre de places dans les programmes de transition qui permettent au personnel infirmier auxiliaire autorisé de présenter une demande directement à un programme de baccalauréat en sciences infirmières;
- doublement du nombre de places dans le programme de maîtrise de l'Université du Nouveau-Brunswick (pour les infirmières praticiennes), passant de 10 à 20;
- élargissement du programme de formation des infirmières praticiennes de l'Université de Moncton, qui passe d'un programme à temps partiel à un programme permanent, et augmentation du nombre annuel de diplômées, qui passe de 3 à 12;
- Lancement officiel du programme de baccalauréat en sciences infirmières de l'Université Beal en janvier 2025 à l'Hôpital Sackville Memorial du réseau Horizon, renforçant ainsi les partenariats éducatifs avec l'Université Beal et le Collège Oulton.

Soins de longue durée

Le gouvernement a pris diverses mesures pour appuyer le recrutement, le maintien en poste et la formation des travailleurs de soins de longue durée; par exemple :

- Mise en œuvre de la banque de profils de candidats à l'aide de l'outil BlackBerry Workspaces

- Lancement d'une plateforme où les employeurs de soins de longue durée accèdent aux candidats internationaux présélectionnés et éligibles aux postes d'II, d'IAA et de préposés aux résidents, désormais utilisée par 55 % des employeurs du secteur.
- Élaboration de séances d'information et d'outils de soutien en cours pour améliorer la mobilisation des employeurs.
- Initiatives de recrutement stratégiques
 - Lancement d'une nouvelle stratégie régionale et nationale pour attirer les talents pour les postes en soins de longue durée.

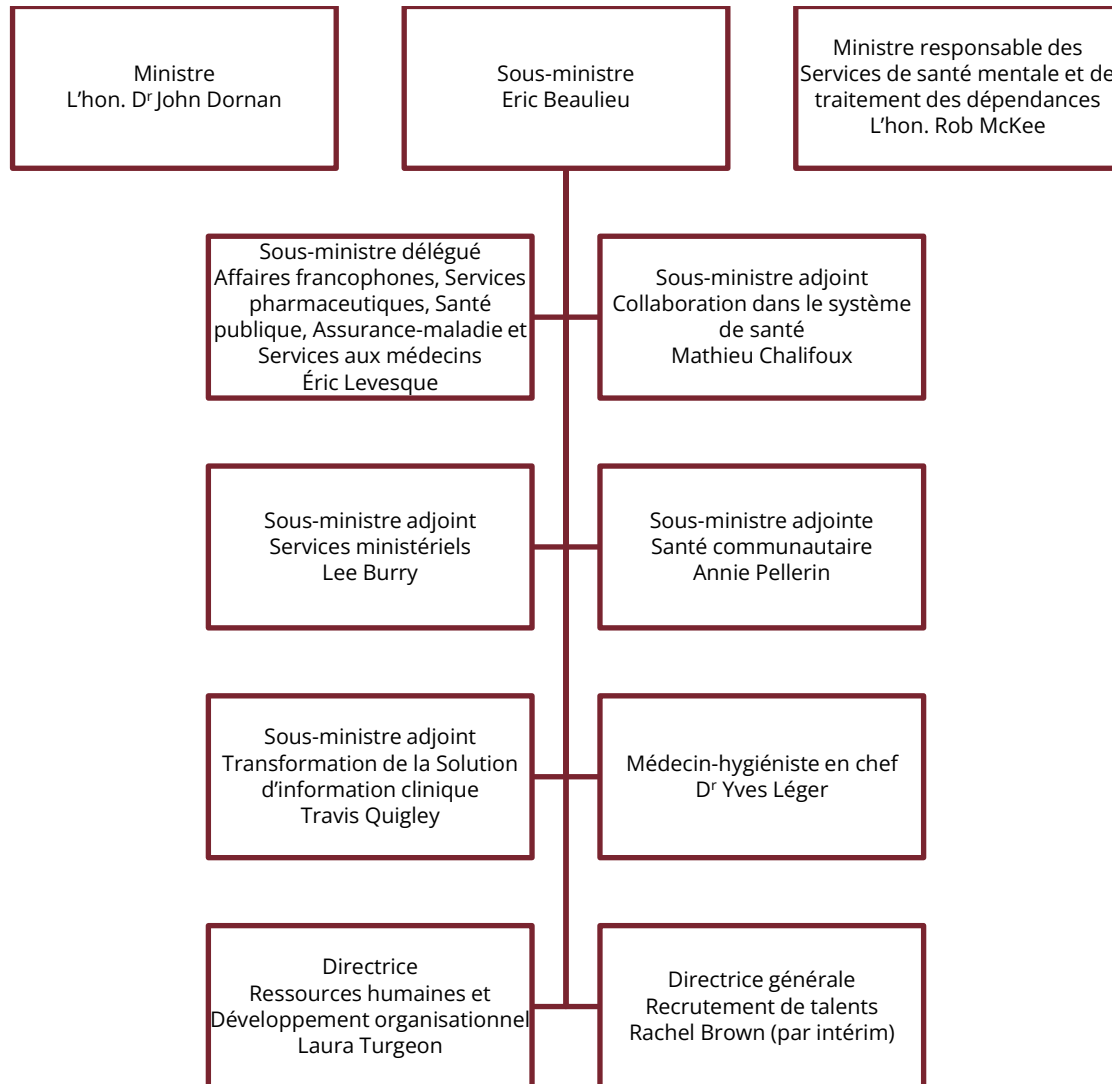
Recrutement international

- Célébration de l'obtention du diplôme de 10 candidats du programme d'ECE, la première cohorte de son genre au Canada; ces personnes exercent maintenant la médecine familiale au Nouveau-Brunswick.
- En 2024-2025, plus de 350 offres d'emploi ont été faites à des candidats en mission à l'étranger, notamment:
 - 34 offres d'emploi acceptées par des infirmières, infirmiers et aides-soignants pour travailler en soins de longue durée à la suite de la mission aux Philippines en mars 2025.
 - 24 offres acceptées par des infirmières, infirmiers et préposés aux soins personnels pour travailler en soins de longue durée et au sein du Réseau de santé Vitalité à la suite de la mission Destination Canada France en février 2025.
 - 30 offres acceptées par des soins paramédicaux à la suite de la mission aux Émirats arabes unis et au Qatar en février 2025.
 - 65 offres acceptées par des infirmières, infirmiers et aides-soignants pour travailler en soins de longue durée à la suite de la mission au Maroc et en Tunisie en septembre 2024.
 - 69 offres acceptées par des infirmières et infirmiers pour travailler au Réseau de santé Vitalité à la suite de deux missions au Maroc en 2024-2025.
- Prospection dans trois nouveaux marchés étrangers : l'Indonésie, Singapour et la Tunisie.
- Négociation d'un protocole d'entente avec le gouvernement indonésien.
- Inscription de plus de 800 clients au programme de financement à l'intention des infirmiers formés à l'étranger qui aide les candidats formés à l'étranger à leur entrée dans le système de santé du Nouveau-Brunswick.

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère de la Santé a pour mission de veiller à ce que les citoyens restent en santé, de prévenir les maladies et de fournir des services de santé appropriés en temps opportun. À cette fin, les employés, les professionnels de la santé et les partenaires doivent avoir la capacité de transformer le système pour qu'il soit axé sur la santé et le bien-être de la population de la province.

Organigramme de haut niveau



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS

AFFAIRES FRANCOPHONES, SERVICES PHARMACEUTIQUES, SANTÉ PUBLIQUE, ASSURANCE-MALADIE ET SERVICES AUX MÉDECINS

Vue d'ensemble

La **Division des affaires francophones, des services pharmaceutiques, de la santé publique, de l'assurance-maladie et des services aux médecins** supervise les programmes et les services de santé communautaires. Elle supervise également les activités liées aux services pharmaceutiques ainsi qu'à l'Assurance-maladie et aux services aux médecins. La Division veille également à la prestation de services de santé de qualité dans les deux langues officielles à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des services pharmaceutiques** gère deux plans de médicaments financés par le gouvernement : le Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick et le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick. Elle est également responsable de l'élaboration et de l'exécution des politiques, des programmes et des services pharmaceutiques, elle définit l'orientation stratégique et les politiques relatives aux initiatives et aux plans de médicaments financés par le gouvernement, et elle assure la gestion et le contrôle des ententes liées aux programmes de médicaments. La Direction fournit également des services consultatifs à d'autres divisions du Ministère.

Le rôle de la **Direction de l'assurance-maladie et des services aux médecins** consiste à planifier, à élaborer, à mettre en œuvre et à superviser les activités liées à l'inscription et à l'admissibilité à l'Assurance-maladie, aux services assurés par l'Assurance-maladie et à la rémunération des médecins.

La **Direction de la santé publique** est responsable de l'orientation des programmes de santé publique et travaille en collaboration avec le Bureau du médecin-hygiéniste en chef, les régions régionales de la santé et les autres partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Ses fonctions principales comprennent la protection de la santé, la prévention des maladies et des blessures, la surveillance et le contrôle, la promotion de la santé, la préparation aux urgences de santé publique et l'intervention ainsi que l'évaluation de la santé de la population. La Direction de la santé publique comprend trois unités :

- **L'Unité de contrôle et de prévention des maladies** est axée sur la prévention des maladies transmissibles, conformément à la *Loi sur la santé publique*, des blessures, de la consommation problématique de substances et des méfaits connexes et collabore avec le Bureau du médecin-hygiéniste en chef pour assurer la gestion des interventions en cas d'épidémies provinciales. L'Unité supervise également le programme de vaccins financés par la province, y compris l'approvisionnement et la distribution.
- **L'Unité du bien-être, de la législation et des normes** soutient l'élaboration de lois, de politiques et de programmes qui protègent la santé et favorisent la santé et le bien-être de la population. Ses secteurs de programme sont la prévention de la consommation de substances, la sécurité alimentaire, l'équité en santé, la croissance et le développement sains et l'approche Une santé.
- **L'Unité des opérations et du soutien** appuie les activités opérationnelles et la logistique qui sont nécessaires à l'exécution du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick.

Son mandat consiste notamment à gérer la Solution d'information sur la santé publique, le Centre opérationnel stratégique de vaccination et le système provincial de prise des rendez-vous de vaccination. L'Unité fournit également un soutien en matière d'information sur la santé et pour les programmes d'autres unités de Santé publique, en plus de contribuer à l'élaboration des politiques et des programmes.

COLLABORATION DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ

Vue d'ensemble

La **Division de la collaboration dans le système de santé** supervise les programmes et les services dans tout le continuum des soins aigus, qui relève des deux régions régionales de la santé ainsi que les services offerts par EM/ANB Inc. Elle supervise également la Direction de la gestion des interventions d'urgence en santé et la Direction des services de défense des malades psychiatriques.

La **Direction des soins aigus** supervise les activités des hôpitaux et collabore avec les régions régionales de la santé à la planification et à la prestation des services de soins aigus et des programmes provinciaux connexes, dont Trauma NB, le Centre cardiaque du Nouveau-Brunswick et le Programme de santé périnatale du Nouveau-Brunswick. La Direction est directement responsable du Réseau du cancer du Nouveau-Brunswick, lequel gère une stratégie provinciale fondée sur des données probantes pour tous les éléments relatifs aux soins contre le cancer, y compris la prévention, le dépistage, le traitement, les soins de suivi, les soins palliatifs, l'éducation et la recherche.

La **Direction des soins de santé à domicile** est responsable du Programme extra-mural (PEM) du Nouveau-Brunswick, qui fait partie des services offerts par EM/ANB Inc. Le PEM est un programme provincial de soins de santé à domicile dont la mission consiste à offrir une gamme complète de services de santé coordonnés aux personnes de tous âges aux fins de la promotion, du maintien ou du rétablissement de la santé dans le cadre de leur vie quotidienne ainsi qu'à offrir des services de soins palliatifs pour soutenir la qualité de vie des personnes atteintes de maladies évolutives mortelles. La Direction appuie également d'autres programmes de soins externes et à domicile, dont les soins palliatifs résidentiels.

La **Direction des services d'ambulance et de transport** appuie la prestation de services d'ambulance sûrs et appropriés par EM/ANB Inc. Dans le cadre de son mandat, elle gère la planification, le financement et la surveillance du réseau d'ambulances, et tient compte des types et du nombre de véhicules qui sont dotés en personnel dans la province, y compris les ambulances terrestres et aériennes et les unités de soutien et de transport spécialisés. La Direction établit également des normes, effectue les inspections des ambulances et fournit une orientation médicale pour les services d'ambulance.

La **Direction de la gestion des interventions d'urgence en santé** veille à ce que le ministère de la Santé soit prêt à gérer des événements majeurs susceptibles d'affecter le système de santé. Elle est également responsable de l'état de préparation complet à l'interne, de l'harmonisation des efforts d'atténuation, d'intervention et de rétablissement et de la liaison avec les activités de gestion des urgences au sein du système de santé et avec d'autres secteurs du gouvernement.

La **Direction des services de défense des malades psychiatriques** est chargée, en vertu de la *Loi sur la santé mentale*, d'offrir des conseils et de l'aide aux personnes qui sont en placement non volontaire en raison d'une maladie mentale grave. Elle a notamment pour rôle d'informer les malades de leurs droits, de les représenter aux audiences devant les tribunaux ou les commissions de recours et de veiller à ce que la *Loi sur la santé mentale* et les droits des malades soient respectés en tout temps.

SERVICES MINISTÉRIELS

Vue d'ensemble

La **Division des services ministériels** se consacre à la réalisation des priorités stratégiques et à l'atteinte de l'excellence opérationnelle. Elle supervise des directions importantes (gestion de la stratégie et des priorités, innovation et cybersanté, analytique conjointe, services de soutien ministériels et de l'infrastructure, services financiers, politiques et législation ainsi que relations fédérales/provinciales/territoriales et collaboration atlantique). Cette division joue un rôle essentiel dans la réalisation de la mission du Ministère en intégrant une surveillance stratégique, des solutions novatrices et des efforts de collaboration dans ces domaines essentiels.

La **Direction de la gestion de la stratégie et des priorités** appuie l'harmonisation et la planification stratégiques au sein du Ministère et dans l'ensemble du système de santé. Elle dirige la mise en œuvre et la gestion des priorités ministérielles et provinciales, tout en gérant la planification stratégique, la mesure du rendement et l'amélioration continue. Elle dirige également les efforts de mobilisation entre le personnel interne, les partenaires externes et les intervenants dans le cadre des travaux du Ministère.

La **Direction de l'innovation et de la cybersanté** est responsable de l'harmonisation stratégique globale, de la conception, de la mise en œuvre et du soutien des solutions numériques et des services à l'échelle du système afin d'atteindre une performance optimale du système de santé. La Direction se concentre sur les solutions de santé numériques, en priorisant des soins de qualité pour tous les citoyens du Nouveau-Brunswick et en favorisant la valeur clinique dans la prestation de solutions de santé en ligne aux citoyens, aux professionnels et aux administrateurs au sein du système de santé du Nouveau-Brunswick. De plus, elle offre son expertise dans les domaines de l'innovation, de la planification et de la stratégie en matière de santé numérique, de l'architecture d'entreprise, de la gestion de projets informatiques, de la gestion du changement et du soutien aux solutions opérationnelles, afin de garantir une mise en œuvre réussie des solutions de santé numériques.

La **Direction de l'analytique conjointe** aide le ministère de la Santé et le ministère du Développement social à atteindre leurs objectifs stratégiques en matière de données et de systèmes de données d'excellente qualité, en réalisant des analyses statistiques et quantitatives, en créant des modèles explicatifs et prédictifs et en évaluant l'apprentissage machine et les algorithmes d'intelligence artificielle. Ces activités favorisent la prise de décisions fondées sur des données probantes dans la planification, la gestion et la reddition de comptes du système de santé et dans les activités du ministère du Développement social.

La **Direction des services de soutien ministériels et de l'infrastructure** compte trois unités fonctionnelles principales. L'Unité de planification des établissements de santé est responsable de la planification et de la conception des ajouts, des agrandissements et des rénovations dans les établissements de santé du Nouveau-Brunswick. L'Unité des services ministériels supervise le processus d'approvisionnement ministériel, la gestion des contrats, la sécurité, la gestion des véhicules et les services de communication. Enfin, la Direction est également responsable de la gestion des renseignements personnels, des dossiers et de l'information ainsi que de la responsabilité civile qui comprend le recouvrement des coûts des soins de santé liés aux demandes d'indemnisation pour dommages corporels causés par négligence.

La **Direction des services financiers** est responsable de l'établissement des budgets et des rapports financiers au sein du Ministère. Elle examine les propositions budgétaires, prépare les présentations budgétaires et les états trimestriels et établit les prévisions des dépenses et des recettes. La Direction procède également aux vérifications des médecins, effectue des analyses financières et soutient d'autres directions en leur fournissant des conseils en établissement des coûts et des conseils financiers stratégiques.

La **Direction des politiques et de la législation** appuie le Ministère dans l'élaboration des politiques publiques qui sous-tendent les programmes et les activités, et elle élabore la législation publique relative à la santé. La Direction prépare les réponses aux demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et coordonne les nominations au sein des organismes, des conseils et des commissions qui relèvent de la responsabilité du Ministère. La Direction aide les ministres à s'acquitter de leurs obligations envers l'Assemblée législative et ses comités, assure la supervision législative des soins de santé privés et gère la correspondance ministérielle. Enfin, la Direction coordonne les demandes d'avis juridique et joue le rôle de point de contact pour les plaintes relatives aux droits de la personne et les litiges visant le Ministère.

La **Direction des relations fédérales, provinciales et territoriales et de la collaboration atlantique** est responsable, au sein du Ministère, des relations intergouvernementales avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires. La Direction soutient les ministres et le sous-ministre dans l'avancement des priorités du Nouveau-Brunswick aux réunions des ministres de la Santé et aux réunions du Conseil des sous-ministres. Elle collabore avec ses collègues de l'Atlantique à la recherche de possibilités pour l'avancement des priorités de l'Atlantique définies par les ministres et sous-ministres. Enfin, la Direction est responsable de la contribution du Nouveau-Brunswick au rapport annuel sur la *Loi canadienne sur la santé* du gouvernement fédéral.

SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Vue d'ensemble

La **Division de la santé communautaire** supervise les programmes et les services de santé communautaires pour les fournisseurs de soins primaires et les services de santé mentale et de traitement des dépendances. La Division assure la prestation de services dans la communauté à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des services de santé mentale et de traitement des dépendances** est responsable de la planification, du financement et de la surveillance des services provinciaux de santé mentale et de traitement des dépendances, et elle travaille en collaboration avec les deux régions régionales de la santé qui sont responsables des activités et de la prestation des services. Les services s'inscrivent dans un vaste continuum de ressources de soutien et de services de santé mentale et de traitement des dépendances. La Direction des services de santé mentale et de traitement des dépendances travaille également en collaboration avec une grande variété d'organismes communautaires qui offrent diverses formes de soutien pour la santé mentale et le traitement des dépendances.

La **Direction des soins de santé primaires** est responsable des trois unités suivantes : santé communautaire et gestion des maladies chroniques; stratégie et innovation et vieillissement en santé. Elle constitue le pôle des initiatives communautaires qui portent principalement sur la prévention des maladies chroniques et sur la gestion et le renouvellement des soins de santé primaires.

RECRUTEMENT DE TALENTS

Vue d'ensemble

En août 2024, la Division des ressources humaines en santé a élargi son mandat en officialisant ses efforts en vue de devenir une équipe provinciale centralisée, la **Division du recrutement de talents**. Elle offre ses services à quatre ministères : Santé, Développement social, Éducation et Éducation postsecondaire, Formation et Travail. Cette division joue un rôle crucial en veillant à ce que le Nouveau-Brunswick dispose d'une main-d'œuvre bilingue suffisante et autonome qui assure la prestation de soins de santé, de soins de longue durée et d'une éducation de qualité pour la population du Nouveau-Brunswick.

La Division met l'accent sur la planification stratégique de la main-d'œuvre, notamment le recrutement et le maintien en poste des professionnels de la santé, des travailleurs de soins de longue durée, des enseignants et des professionnels paramédicaux pour les districts scolaires, en créant un environnement propice à la collaboration avec les intervenants clés. De plus, la Division appuie l'intégration des professionnels de la santé formés à l'étranger et assure le développement continu et la durabilité d'un effectif qualifié pour répondre aux besoins de tous les gens du Nouveau-Brunswick.

L'**Unité de la planification des effectifs** est chargée de la planification d'une main-d'œuvre en ressources humaines intégrée et répondant aux besoins en constante évolution des secteurs de la santé, des soins de longue durée et de l'éducation. Cette unité surveille l'offre et la demande de la main-d'œuvre, cerne les tendances émergentes et veille à ce que toutes les professions exercent leur champ d'activité complet avec la bonne combinaison de compétences. Elle élabore et met en œuvre des stratégies en matière de ressources et répond aux exigences en matière de formation et aux besoins de perfectionnement professionnel continu.

L'**Unité du recrutement et de l'attraction** joue un rôle provincial de premier plan dans la promotion, l'attraction et le recrutement des professionnels de la santé et de l'éducation au niveau local, régional et national. En mettant l'accent sur la coordination et la collaboration entre tous les secteurs, cette unité dirige la recherche de candidats, la création d'une expérience positive pour les candidats et l'établissement de liens avec l'ensemble des services et des réseaux communautaires. Elle élabore et encourage également une approche unifiée de la promotion de l'image de marque et du marketing pour mettre en vedette les débouchés des soins de santé, des soins de longue durée et de l'éducation au Nouveau-Brunswick, en soulignant l'unique proposition de valeur de la province.

L'**Unité du recrutement international et des services** offre un soutien complet à la fois aux professionnels de la santé et aux enseignants formés à l'étranger ainsi qu'aux employeurs pendant leur utilisation du processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers et d'immigration. Cette unité joue un rôle proactif dans le recrutement de ces professionnels ainsi que dans la conduite et l'évaluation des missions de recrutement à l'étranger. En outre, elle supervise divers programmes visant à faciliter la transition des professionnels de la santé formés à l'étranger vers l'exercice de fonctions équivalentes dans la province en assurant ainsi le succès de leur pratique.

TRANSFORMATION DE LA SOLUTION D'INFORMATION CLINIQUE

Vue d'ensemble

La **Direction de la transformation de la Solution d'information clinique** supervise la vaste initiative de réforme, d'amélioration et de consolidation des solutions d'information clinique dans les hôpitaux. Elle a notamment pour mandat d'améliorer l'accès aux données dans l'ensemble des établissements, des zones et des régions en uniformisant les flux de travail, en intégrant de nouvelles technologies et en assurant la conformité aux règlements afin d'optimiser les soins aux patients et la gestion des données. Elle réalisera ce mandat en regroupant les nombreux systèmes d'information disparates des hôpitaux en une seule solution d'information clinique à l'échelle provinciale.

La Direction collabore avec les cliniciens, le personnel infirmier et les professionnels paramédicaux, et travaille conjointement avec les régies régionales de la santé et Services Nouveau-Brunswick pour proposer des améliorations et adopter des pratiques exemplaires. Elle se concentre sur la normalisation, la gestion du changement et l'évaluation continue du rendement afin de répondre aux besoins en évolution constante du système de santé et d'appuyer la prise de décision clinique, la sécurité des patients et l'efficacité opérationnelle.

BUREAU DU MÉDECIN-HYGIÉNISTE EN CHEF

Vue d'ensemble

Le **Bureau du médecin-hygiéniste en chef** (BMHC) supervise la Direction de la médecine préventive (dirigée par le médecin-hygiéniste en chef adjoint) et la Direction de l'épidémiologie et de la surveillance (dirigée par l'épidémiologiste en chef). Il appuie la santé, la résilience et l'épanouissement de la population du Nouveau-Brunswick en surveillant les tendances liées à la vaccination et aux maladies à déclaration obligatoire en vertu de la *Loi sur la santé publique*, en appuyant l'identification et la gestion des éclosions de maladies et d'autres préoccupations liées à la santé publique, et en offrant une expertise à la Direction de la santé publique pour soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance des programmes et des services de santé publique.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Vue d'ensemble

La **Direction des ressources humaines et du développement organisationnel** offre un soutien et des services aux cadres et au personnel pour améliorer l'efficacité organisationnelle et optimiser le rendement des effectifs tout en appuyant les stratégies et les objectifs du Ministère. Elle est responsable de la planification des effectifs, du recrutement, de la classification, des relations avec les employés et des relations de travail, de la santé et de la sécurité, des langues officielles, de la reconnaissance des employés, de la stratégie et des programmes des ressources humaines ainsi que de certaines fonctions de classification et de relations de travail à l'appui de la partie 3 des services publics.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

	BUDGET (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES (000 \$)
Affaires francophones, Services pharmaceutiques, Assurance-maladie et Services aux médecins	1 400 860	1 451 422
Collaboration dans le système de santé	2 238 268	2 476 322
Services ministériels	59 682	54 129
Services de santé mentale et de traitement des dépendances	233 542	232 567
Ressources humaines en santé	14 654	12 444
Transformation de la Solution d'information clinique	12 895	9 501
Bureau du médecin-hygiéniste en chef	4 790	3 959
Ressources humaines et Développement organisationnel	868	834
Total	3 965 560	4 241 178

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2024-2025 pour le ministère de la Santé.

NOMBRE D'EMPLOYES PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DECEMBRE DE CHAQUE ANNEE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2024	2023
Permanent	348	343
Temporaire	75	74
TOTAL	423	417

Le ministère a annoncé 39 concours, soit 31 concours ouverts (publics) et 8 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : - un niveau d'expertise et de formation poussé; - un haut niveau de compétences techniques; - l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	1
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux peuples Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	2

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	9
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	8
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	22
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de la Santé et, par conséquent, aucune n'a été présentée à l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
29	<i>Loi concernant la réglementation du cannabis</i> https://legnb.ca/content/house_business/60/3/bills/Bill-29-f.htm	7 juin 2024	Ce projet de loi vise à améliorer l'application générale de la <i>Loi sur la réglementation du cannabis</i> et à limiter la vente et la distribution non autorisées de cannabis.
30	<i>Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac et de cigarettes électroniques</i> https://www.legnb.ca/content/house_business/60/3/bills/Bill-30.pdf	7 juin 2024	Ce projet de loi permet d'améliorer le respect de la <i>Loi sur les ventes de tabac et de cigarettes électroniques</i> et de limiter l'accès des jeunes de la province au tabac, aux produits du tabac et aux cigarettes électroniques.

Les lois qui relèvent de la compétence du Ministère se trouvent à l'adresse : <https://lois.gnb.ca/fr/parcategorie/cs?categoryId=departmentId&itemId=health>.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le ministère de la Santé continue de reconnaître ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et maintient son engagement à offrir des services dans les deux langues officielles.

Objectif stratégique 1

Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province :

- Le Ministère continue de s'assurer que les nouveaux employés profitent d'une séance d'orientation sur la politique et les lignes directrices sur la langue de service au moment de leur embauche.
- Les profils linguistiques continuent d'être mis à jour et révisés pour s'assurer que le Ministère maintient sa capacité à fournir des services dans les deux langues officielles.

Objectif stratégique 2

Veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail :

- Le Ministère continue de s'assurer que les nouveaux employés profitent d'une séance d'orientation sur la politique et les lignes directrices sur la langue de travail au moment de leur embauche.
- Le Ministère utilise l'interprétation simultanée ou des présentations bilingues lors de ses réunions plus importantes.
- Le Ministère informe les nouveaux employés des outils à leur disposition pour travailler efficacement dans la langue officielle de leur choix.
- Le Ministère met de l'avant différentes activités et ressources pour que les employés pratiquent leur seconde langue officielle.

Objectif stratégique 3

Veiller à ce que les politiques et programmes gouvernementaux, nouveaux et révisés, tiennent compte des réalités des communautés de langue officielle de la province :

- Le Ministère continue de collaborer avec la Société Santé et Mieux-être en français du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire de ses réseaux-action, qui mettent l'accent sur l'organisation des services, la formation et la recherche, ainsi que sur les actions communautaires qui favorisent la santé des collectivités.
- Le Ministère continue de correspondre avec les membres du public dans la langue officielle de leur choix et s'assure que toute nouvelle information sur les programmes et les politiques est communiquée et accessible dans les deux langues officielles.

Objectif stratégique 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations de la province en ce qui a trait aux langues officielles.

- Les nouveaux employés sont toujours tenus de suivre les modules d'apprentissage en ligne sur la langue de service et la langue de travail.
- L'obligation de fournir une offre active de services dans les deux langues officielles, lors des interactions avec le public, a été rappelée aux employés.

Conclusion

Le Ministère continue de prendre les mesures nécessaires pour respecter ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques associées ainsi que pour maintenir sa capacité à offrir des services au public dans les deux langues officielles.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
2024-2025 – Fonds en fiducie n° 9 de la santé mentale – Ministère de la Santé et ministère des Finances et du Conseil du Trésor	1
2023-2024 – Interventions relatives à la COVID-19 – ministère de la Santé	7

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
Aucune recommandation n'a été mise en œuvre à ce jour.	S.O.

RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE	CONSIDÉRATIONS
Prendre des mesures pour élaborer et mettre en œuvre un plan global d'utilisation des fonds conformément aux conditions de la fiducie. Ce plan devrait comprendre des mises à jour régulières du ministère des Finances et du Conseil du Trésor sur l'avancement des programmes de la fiducie et les besoins de trésorerie, afin de garantir que les ressources sont utilisées efficacement, que les résultats sont atteints et que des ajustements peuvent être apportés au besoin pour optimiser l'impact.	Un plan global est en cours d'élaboration afin de garantir l'utilisation correcte des fonds conformément aux termes de la fiducie. Dans le cadre de ce plan, le ministère de la Santé fournira des mises à jour régulières au ministère des Finances et du Conseil du Trésor.

RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE	CONSIDÉRATIONS
Le Bureau du Conseil exécutif s'assure que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, en collaboration avec le ministère de la Santé : • effectuera une analyse après action afin d'évaluer la réponse provinciale à la pandémie de COVID-19; • intégrera les leçons apprises en mettant à jour le plan provincial de lutte contre la pandémie; • créera et mettra en œuvre un calendrier pour tester et mettre à jour régulièrement le plan provincial de lutte contre la pandémie.	L'analyse après action de la COVID-19 du GNB est en cours. Une structure organisationnelle a été mise en place; un fournisseur a été embauché.
Élaborer des indicateurs de rendement clés, les surveiller et en rendre compte. Les cibles doivent être examinées régulièrement pour en assurer la pertinence et être modifiées, le cas échéant.	Le ministère de la Santé reconnaît la nécessité de surveiller les indicateurs clés de rendement et d'en rendre compte. Le Ministère participera à l'analyse après action de la pandémie du GNB, qui visera à mettre à jour le plan provincial de lutte contre la pandémie en fonction des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, y compris des recommandations de ce rapport.
Accroître la capacité des systèmes de données afin de pouvoir surveiller adéquatement les stocks de tests durant une pandémie, pour s'assurer que l'offre répond à la demande.	Le ministère de la Santé accepte la recommandation. Le Ministère participera à l'analyse après action de la pandémie du GNB, qui visera à mettre à jour le plan provincial de lutte contre la pandémie en fonction des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, y compris des recommandations de ce rapport.
Établir des objectifs clairs à l'appui du processus décisionnel au moment de passer d'une phase à l'autre d'un plan de dotation en situation d'urgence. Cela devrait faire partie d'un plan à jour de lutte contre la pandémie.	Le ministère de la Santé accepte la recommandation. Le Ministère participera à l'analyse après action de la pandémie du GNB, qui visera à mettre à jour le plan provincial de lutte contre la pandémie en fonction des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, y compris des recommandations de ce rapport.

RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE	CONSIDÉRATIONS
Évaluer l'efficacité de l'Initiative de déploiement des infirmières et des infirmiers en soins critiques, afin de déterminer si elle a atteint ses objectifs et de proposer d'éventuelles améliorations si une telle initiative est de nouveau nécessaire à l'avenir.	Le ministère de la Santé reconnaît la nécessité d'évaluer tous les programmes (p. ex. l'initiative de déploiement des infirmières et des infirmiers en soins critiques) afin de s'assurer qu'ils répondent à l'objectif.
Élaborer, dans le cadre de son plan de continuité des activités, un plan d'urgence qui décrira les procédures de sauvegarde destinées au personnel clé, tant au Ministère qu'à l'échelle régionale.	Le ministère de la Santé accepte la recommandation. Le Ministère mettra à jour son plan de continuité des activités en fonction des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19.
Veiller à ce que : • des critères décisionnels soient établis et appliqués systématiquement à tout processus susceptible de générer des exceptions pour ce qui est du respect des arrêtés obligatoires; • les raisons invoquées pour décider des exemptions soient bien consignées.	Le ministère de la Santé accepte la recommandation. Le Ministère participera à l'analyse après action de la pandémie du GNB, qui visera à mettre à jour le plan provincial de lutte contre la pandémie en fonction des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19.

Section 2 – Comprend les périodes de référence du troisième, quatrième et cinquième exercice.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
Services d'ambulance – 2020	20	6
Programme des dossiers médicaux électroniques – 2020	7	7

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de la Santé n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2024-2025.